



## Environnement

**OBJET : Retrait d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Craon du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon**

### **EXPOSE**

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le principe du transfert de la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) à l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de Vilaine pour la partie du Bassin Versant du Semnon incluse dans le périmètre de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

La réflexion a en effet conduit à privilégier le choix d'une mise en œuvre de la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) et de la Prévention des Inondations (PI) par une structure unique : l'EPTB Vilaine lors d'une conférence des présidents d'EPCI concernés le 29 septembre 2020.

La gouvernance de proximité sera assurée par deux comités territoriaux (Est et Ouest) avec des sièges répartis entre les EPCI concernés selon une proposition de clef de répartition (70% population / 30 % superficie). Ces comités procéderont aux arbitrages préparatoires aux orientations et décisions des programmes d'actions mis en œuvre sur leur secteur géographique par l'EPTB Vilaine.

Dans cette perspective, les discussions engagées avec les EPCI concernés ont conduit Anjou Bleu Communauté par délibération du 25 mai 2021 et la Communauté de Communes du Pays de Craon par délibération du 14 juin 2021 à sollicité leur retrait du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon.

Par délibération du 28 juin 2021, le Syndicat Mixte du Bassin du Semnon a approuvé cette demande de retrait.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce retrait doit être approuvé par les EPCI membres dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des EPCI membres est réputée défavorable.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver la demande de retrait d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Craon du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Environnement » réunie le 23 septembre dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la demande de retrait d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Craon du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon à compter du 31 décembre 2021 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-687-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,

Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-687-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,  
  
Alain HUNAU